



Aïkido /BEST Kunheim

Fiche d'Inscription et demande de licence

Adulte/Enfant Saison 2025-2026



aikido-kunheim.com

Nom :
Né(e) le :

Prénom :

Numéro de licence en cas de renouvellement :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

Cours Enfants : Nom et téléphone des parents (responsables) :

Courriels des parents :

Allergies éventuelles :

Numéro Pass'sport :

Merci de nous signaler tout changement de vos coordonnées. Nous nous engageons à ne pas divulguer ces informations hors du club (Président, Trésorier, Secrétaire)

Montant de la cotisation :

adulte 120€ enfant (moins de 14 ans) 60€ (Tarif dégressif pour famille, se renseigner)

Montant de _____ € réglé par : Chèque à l'ordre de l'Aïkido Club Kunheim En espèces

Virement sur le compte de l'ACK : IBAN FR 76 1027 8032 2300 0462 1274 026 BIC CMCIFR2A

Aucune demande de remboursement ne sera acceptée. Deux séances d'essai, sans certificat médical, sont offertes aux personnes intéressées.

J'autorise Je n'autorise pas le club à publier mes photos ou celles de mes enfants sur des supports visuels (site internet, réseau social, journal ...)

J'autorise Je n'autorise pas le club à ajouter mon numéro de téléphone portable au whatsapp du club

Mode de connaissance du club :

Affiche / flyers Site internet Presse /Réseaux Ligue/Fédération Manifestation

Autre (précisez) :

J'atteste avoir renseigné le **questionnaire de santé** et avoir répondu par la négative à l'ensemble des questions .

J'ai répondu OUI à une question, c'est ma première inscription (adultes), c'est ma 4ème année : je joins un certificat médical.

Je déclare avoir pris connaissance du paragraphe relatif à la protection des données personnelles sur le document joint.

Je reconnais avoir conscience des risques inhérents à la pratique sportive et avoir été informé et pris connaissance des garanties d'assurances proposées avec la licence. Je reconnais avoir pris connaissance des conditions d'assurance obligatoires et facultatives proposées. La souscription des options d'assurance est soumise à des limites d'âge : le ou la bénéficiaire doit avoir au moins 16 ans à la date de l'évènement assuré (accident) ; pour les bénéficiaires âgé-e-s de 70 ans ou plus à la date de l'évènement assuré, le montant du capital prévu en cas d'invalidité permanente ou de décès est limité aux garanties de base (cf.tableau joint),

Le/la licencié.e déclare refuser les options Option 1 Option 2

Le formulaire de souscription assurance est à télécharger dans « mon espace FFAAA- onglet licence » et à retourner signé avec le chèque à la FFAAA, 114 rue Jules Vallès, 75011 Paris

Fait le :

À

Signature

Documents à joindre à cette page : certificat médical si nécessaire, règlement de la cotisation ou justificatif de virement.



réinventons / notre métier *La FFAAA attire l'attention du licencié sur les risques d'accidents corporels que peut occasionner la pratique de son sport*
La FFAAA conseille au licencié la souscription des garanties complémentaires ci-dessous proposées par Axa
Les garanties ci-dessous s'entendent par sinistre et par assuré et l'engagement de l'assureur ne peut excéder la somme de 1.525.000 € pour l'ensemble des dommages consécutifs à un même événement quel que soit le nombre des victimes

NATURE DES GARANTIES	LIMITES DES GARANTIES	FRANCHISE
Décès	Garantie de base 7 500 € Option 1 30 000 € Option 2 45 000 €	Néant
Invalidité Permanente Inférieure à 60%	Garantie de base 20 000 € Option 1 30 000 € Option 2 50 000 €	Néant
Invalidité Permanente supérieure ou égale à 60%	Garantie de base 30 000 € Option 1 50 000 € Option 2 70 000 €	Néant
Incapacité Temporaire ou Indemnités Journalières (IJ) Pendant 365 jours maximum	Option 1 25 €/jour Option 2 45 €/jour	4 jours
Traitement médical (dont forfait hospitalier) Sous réduction du régime de base et de la complémentaire éventuelle	20.000 €	Néant
Frais et soins de prothèses Dentaires et orthodontiques Auditifs, Orthopédiques	600 €	Néant
Frais d'optique (monture et verres ou lentilles)	600 €	Néant
Frais de transport	450 €	Néant
Frais de rapatriement	2.000 €	Néant
Aide pédagogique à domicile Par jour scolarisé d'absence à partir du 31- jour continu d'absence	50 € Avec maximum de 2000 €	30 jours

AGENCE NERESTAN – 6 Cours Goudouli 31130 Quint-Fonsegrives – 05 61 200 500 – Jean-Philippe NERESTAN N°Orias 07013491 Laurent NERESTAN N°Orias 07008987

L'Assistance à l'étranger : la garantie intervient après appel au 01.55.92.27.67 en précisant FFAAA et le numéro de police 5005058.

La part individuelle accident du contrat d'assurance (0,78 €) de la Fédération n'est pas obligatoire. En cas de refus, tout-e licencié-e devra justifier d'une couverture auprès de la compagnie de son choix.

L'attention des adhérent-e-s est attirée sur le fait que les garanties, offertes par le contrat d'assurance de groupe souscrit par la FFAAA en cas d'accident corporel, revêtent un caractère forfaitaire et limité, même dans l'option la plus étendue, et non un caractère indemnitaire ; les adhérent-e-s qui souhaitent bénéficier d'une garantie intégrale de leurs dommages sont invité-e-s à souscrire une assurance personnelle couvrant les accidents survenant au cours de la pratique sportive.

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Les données personnelles transmises par ce formulaire seront transmises à la FFAAA par le club et feront l'objet d'un traitement fondé sur les intérêts légitimes poursuivis par la Fédération, ayant pour finalité : la gestion de ses licences, des grades et formations continues et diplômantes, la gestion des assurances et options, l'établissement de statistiques, la communication envers ses licencié-e-s. Ces informations issues d'une source tierce sont nécessaires au bon fonctionnement fédéral.

Les réponses aux questions suivies d'un astérisque sont obligatoires, l'absence de réponse est susceptible de compromettre le bon suivi de votre dossier d'inscription.

Ces informations sont à destination exclusive des services de communication, de formation, de gestion des licences, de statistiques, de gestion des grades (UFA), de gestion de l'assureur AXA et des services publics dans le cadre de demandes de subventions.

Elles seront conservées pendant 11 ans après la dernière prise de licence conformément aux obligations légales en vigueur.

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel, vous pouvez accéder et obtenir copie des données vous concernant, vous opposer au traitement de ces données, les faire rectifier ou les faire effacer. Vous disposez également d'un droit à la limitation du traitement de vos données. Vous pouvez également disposer de droits complémentaires prévus par la législation nationale, tels que la définition de directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de vos données à caractère personnel après votre décès.

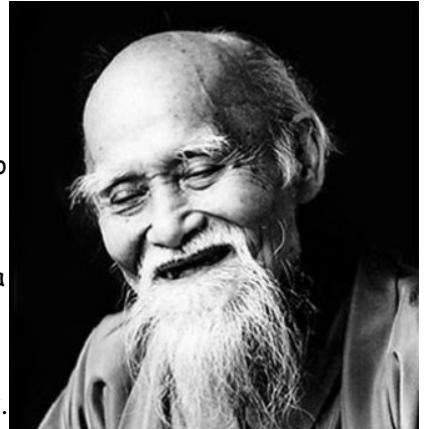
Pour exercer vos droits RGPD, merci de vous adresser par courrier à : FFAAA, Référent Informatique et Liberté, 11, rue Jules Vallès, 75011 Paris ou par mail à ffaaa@aikido.com.fr. Merci de joindre la copie d'une pièce d'identité. Sous réserve d'un manquement aux dispositions ci-dessus, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL. Vous avez de plus la possibilité d'adresser une plainte auprès de la CNIL si votre demande de droit n'est pas effective dans un délai d'un mois.

L'Aïkido est la « voie de l'harmonisation des énergies »



C'est en effectuant la synthèse de techniques des arts martiaux japonais (le budô) et de valeurs morales issues du shintoïsme, que Morihei UESHIBA créa l'Aïkido au début du vingtième siècle : « En régulant l'énergie, le budô authentique ne cherche qu'à sauvegarder la paix dans le monde, à modeler la nature tout en préservant son identité »

Le vrai budô n'est pas de vaincre par la force mais d'atteindre l'harmonie guidant vers la paix.



L'aïkido est un art martial non-violent

Au delà d'une simple self-défense, l'aïkido est essentiellement basé sur la non-violence. Son objectif n'est pas la destruction de l'adversaire, ni même la dissuasion par la crainte, mais au contraire, une harmonie propre à désamorcer l'agression et à évacuer la situation de conflit.

Lors des entraînements, nous travaillons avec des partenaires, car les rôles de Uke (celui qui attaque) et de Tori (qui est attaqué et applique la technique) sont indissociables. Ce mode de travail est donc basé sur le développement de l'entraide et non la compétition.

L'aïkido est pratiqué ensemble par des femmes et des hommes de toutes tailles et âges. Le but de la pratique est de s'améliorer, de progresser sans agressivité et dans la bonne humeur (le fondateur insistait beaucoup sur ce point).

Une discipline traditionnelle ...

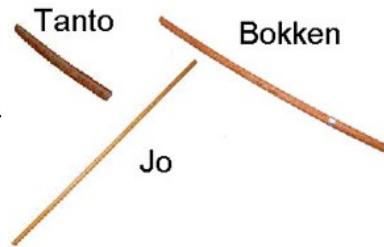


La tenue traditionnelle pour la pratique de l'Aïkido est composée du Keikogi attaché grâce à une ceinture (Obi) et de l'Hakama qui complète la tenue des pratiquants confirmés.

Le travail de l'Aïkido est composé de plusieurs formes :

Le travail à mains nues se base sur le principe de l'esquive et de la redirection des attaques. L'aïkidoka guide l'attaque de son partenaire en le contrôlant au maximum pour immobiliser ou le projeter.

Le travail à mains nues contre armes se fait essentiellement contre le couteau (Tanto), mais aussi contre le bâton (Jo) ou le sabre en bois (Bokken).



La progression de l'élève se fait à son rythme, il n'y a pas de compétition.

... pour lutter contre les agressions modernes

Chaque séance commence par un salut général qui est une forme d'hommage au fondateur, mais il s'agit également de marquer une rupture et d'évacuer la tension du quotidien.

L'Aïkido permet une meilleure réaction dans les situations d'agression en supprimant les craintes. Il développe des facultés de concentration et de maîtrise de soi.

Sur le plan physique l'aïkido développe la souplesse, favorise le relâchement musculaire, améliore l'équilibre, la proprioception, les réflexes, l'endurance ...

L'Aïkido est une discipline martiale qui vous permettra de vous dépasser et de vous épanouir, mais, comme disait le Senseï Ueshiba : « Aïkido ne peut se résumer en écrits ou paroles, la compréhension viendra de la pratique. »

QUESTIONNAIRE DE SANTÉ ADULTES

exigé pour le renouvellement d'une licence sportive
conformément à l'arrêté du 7 mai 2021.

FFAAA 2022-26-NIN-COMMÉDIALE – PAGE 6/9
Annule et remplace l'édition du 26 mai 2020

AIKIBUDO FRANÇAISE D'AÏKIDO

QUESTIONNAIRE DE SANTÉ MINEURS

exigé pour l'établissement ou le renouvellement
d'une licence sportive

AIKIBUDO FRANÇAISE D'AÏKIDO
AIKIBUDO KINOSHITA & DISCIPLINES ASSOCIÉES

Avertissement à destination des parents ou de la personne ayant l'autorité parentale : Il est préférable que ce questionnaire soit complété par votre enfant, c'est à vous d'estimer à quel âge il est capable de le faire. Il est de votre responsabilité de vous assurer que le questionnaire est correctement complété et de suivre les instructions en fonction des réponses données.

RÉPONDEZ AUX QUESTIONS SUIVANTES PAR OUI OU PAR NON.

DURANT LES DOUZE DERNIERS MOIS :

	OUI	NON
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexplicable ?		
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?		
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?		
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?		
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?		
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?		
À CE JOUR :		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc.) survenu durant les 12 derniers mois ?		
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?		
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?		
10) Si vous avez plus de 50 ans, présentez-vous un facteur de risque cardiovaskulaire (diabète, hypertension, cholestérol, tabagisme, obésité, antécédents familiaux) ?		
NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du/ de la licencié-e.		

Si vous avez répondu NON à toutes les questions :

- Pas de certificat médical à fournir : attestez simplement, selon les modalités prévues par la Fédération, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.
- Si vous avez répondu OUI à l'une ou plusieurs questions :**
- Certificat médical à fournir : consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.
- Ce questionnaire de santé est confidentiel.**
- Vous devez uniquement transmettre à votre club une attestation (cf. modèle sur la page suivante), selon laquelle vous avez répondu par la négative à l'ensemble des questions, mais pas le questionnaire-même.